



## **Groupe de travail 1 Ouest de l'Écosse et Parages Ouest**

**Vendredi 8 Novembre 2013  
11h30-13h00  
CNPMEM, Paris**

### **Résumé des Recommandations et Actions**

Présidente : Jane Sandell  
Rapporteur : Debbie Crockard

#### **1. Accueil**

La présidente du GT1, Jane Sandell, a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent procès-verbal.

- Excuses reçues de Kara Brydson (RSPB représentée à cette réunion par Philip Taylor), Jesús Lourido, José Luis Otero et Mercedes Rodríguez Moreda (OPP- 7 Lugo représentée ici par José Manuel Fernández Beltrán)
- Introductions: Il a été fait un tour de table d'introduction. Remerciements particuliers à Michael McLeod, représentant de Marine Scotland, pour sa présence. La liste des noms des participants et les organisations qu'ils représentent sont jointes à l'annexe 1.
- L'ordre du jour a été adopté sans modification.
- Le rapport de la dernière réunion



## 2. Situation du processus de ZMP au Royaume-Uni - Ecosse

*Présentation disponible sur le site web du CCREOS.*

### 2.1. Consultation relative aux sites Natura 2000 : options de gestion

Le GT1 a entendu un rapport de Michael McLeod de Marine Scotland sur le processus de ZMP écossais. La présentation a exposé les mises à jour du processus depuis la dernière réunion du CCREOS en Juillet.

La consultation « Planification des Mers d'Écosse » s'est étendue de juillet à novembre 2013 et était toujours en cours au moment de la réunion. La Planification des Mers d'Ecosse va au-delà de la pêche, car elle intègre des domaines tels que la planification de la Marine nationale, l'énergie renouvelable marine, le réseau de ZPM, les caractéristiques marines prioritaires et intégration avec la planification terrestre.

M. McLeod a ensuite évoqué la gestion des pêches dans les ZSC, les exigences de la directive sur les habitats de l'UE et, plus spécifiquement, le projet pilote MAIA Stanton Banks SCI. Ce projet pilote a permis au gouvernement écossais de tester la procédure en 11 points de la CE et parvenir à la gestion du chalut de fond qui a été conçu pour permettre l'utilisation de zones de pêche existantes mais empêcher le développement de nouvelles zones avec SCI. La contribution de l'expertise de pêche qui a conduit à cette solution et abouti à un déplacement virtuel zéro, ce qui a été un bon résultat pour la nature et de la pêche. Il est prévu de soumettre la proposition de Stanton Banks SCI avant la fin de 2013.

Phil Taylor de RSPB a demandé des éclaircissements sur les meilleures données disponibles relatives aux engins dormants. En soulignant les effets potentiels des engins dormants en la matière, il a fait référence à d'autres papiers et a déclaré que la RSPB avait trouvé différents cétacés et conclusions. M. Taylor a demandé des informations issues de la base de données FEAST, a dit comprendre que la pression humaine avait été à l'origine des impacts sur l'habitat et les espèces et a demandé si cela serait incorporé dans le texte.

Michael McLeod a répondu que la topographie du Stanton Bank est différent des autres récifs et si les engins fixes sont largement utilisés dans les carroyages du CIEM, ils ne sont pas particulièrement utilisés dans le Stanton Bank – on pense donc que l'impact a été insignifiant.

En ce qui concerne l'approche écossaise du processus de ZMP, Bertie Armstrong a répondu en indiquant que l'industrie écossaise (du point de vue de SFF) a toujours examiné ce qui était indiqué dans la loi, à savoir que, si la proposition est compatible avec la loi et considérée comme proportionnée et raisonnable, alors elle devait suivre son cours partagée avec le CCR.



Toutefois, il a souligné que la tendance est à la création et à la mise en œuvre de réseaux séparés dans un domaine particulier et que, si elle est incorrecte, elle doit être discutée par tous les États membres intéressés (comme l'approche régionalisée) pour créer un réseau cohérent de zones marines protégées dans les eaux européennes – et non pas individuellement dans les eaux de chaque État membre.

Michael McLeod a déclaré que le Gouvernement Ecossais examinera attentivement les suggestions faites dans la phase de consultation avant de prendre des décisions finales.

## 2.2. Évaluation des déplacements de l'effort de pêche

M. McLeod a poursuivi son exposé en passant à l'étude sur l'évaluation du déplacement de l'effort de pêche. Marine Scotland a souligné que l'évaluation du déplacement de la pêche a été modifiée par des considérations environnementales et l'atténuation des effets environnementaux potentiels. Les points de départ de l'évaluation incluent la recherche de documents d'options de gestion, d'évaluations environnementales stratégiques (EES) et la recherche d'autres exemples de déplacement de la pêche dans le monde – ce qui a conduit à la production d'un avis de déplacement qui sera bientôt disponible (toute contribution est la bienvenue).:

Les documents relatifs aux options de gestion envisagent trois options:

1. Pas besoin de gestion supplémentaire;
2. Réduire ou limiter la pression;
3. Éviter ou éliminer les activités de pêche ou la pression

L'ESE identifie les effets potentiels de déplacement qui comportent, compte tenu des impacts sur l'environnement, l'augmentation des émissions due à de longs trajets, le déplacement des activités vers des zones maritimes non utilisées, l'intensification de l'activité dans certaines zones maritimes ; le déplacement de la pression à autres/nouvelles espèces objectifs.



L'étude de déplacement permettra à Marine Scotland d'évaluer quel déplacement potentiel se produira, puis d'évaluer l'effet sur l'environnement. Si l'impact potentiel est considéré comme trop élevé, il faudra réviser les mesures de gestion proposées.

Pour les ZSC (« SACs ») en haute mer, le calendrier comprend la préparation des options de gestion pour Janvier 2014, un atelier de mesures / déplacement qui aura lieu en Avril 2014 et les propositions de gestion qui seront soumises d'ici fin 2014. Pour les zones marines protégées en haute mer, des options de gestion ont déjà été présentées, avec une analyse de la consultation pour fixer la priorité, un atelier mesures/déplacement qui se tiendra à la fin de 2014, afin de soumettre des propositions de gestion d'ici l'été 2015. Pour les ZMP et les ZSC côtières des options de gestion ont déjà été produites pour les ZMP avec, prochainement, des avis sur les ESC, des réunions et des entrevues sur les mesures régionales/déplacement auront lieu en janvier et février 2014, un rapport sur le déplacement potentiel est prévu pour Mars 2014. La consultation sur les mesures de gestion « inshore » ne sera donc vraisemblablement pas publiée avant 2015.

La présidente, Jane Sandell, a demandé de quelle manière Marine Scotland avait l'intention de prendre en compte les effets cumulatifs de déplacement et les autres réglementations des navires qui sont déplacés ; notamment en ce qui concerne les ZMP en haute mer (par exemple la réglementation en eaux profondes) ?

Michael McLeod a répondu que, pour la plupart des ZMP de haute mer, l'option de gestion est normalement de réduire ou limiter la pression de pêche. La question qui se pose aussitôt est la suivante: sommes-nous déjà à des niveaux acceptables de pression eu égard des autres réglementations? Il nous faut alors consulter des représentants de l'industrie et des scientifiques, afin de tenter de minimiser les effets négatifs du mieux possible.

Bertie Armstrong pose la question de l'effet cumulatif des ZMP sur l'effort de déplacement, lorsque viennent s'y ajouter d'autres activités et d'autres impacts, tels que les parcs éoliens, et aussi comment il s'intègre dans la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » en indiquant que nous devons conclure des accords OSPAR au niveau international et être coordonnés.



Alan Coghill a demandé pourquoi le déplacement était envisagé vers des zones qui ne sont pas considérées comme des zones de pêche, car ces zones n'ont pas une viabilité économique de premier plan, en particulier les zones côtières.

Barrie Deas a salué la nouvelle orientation sur les déplacements, car c'est un sujet de préoccupation pour l'industrie en ce qui concerne les ZMP et il a déclaré que cela semblait être une bonne initiative et que l'approche semblait logique. Cependant, il y a un problème avec l'activité de modélisation du déplacement en raison de l'interaction avec d'autres secteurs tels que les énergies renouvelables et avec d'autres effets, tels que les accords internationaux ; toutes les obligations de débarquements ont ou auront un impact sur la répartition spatiale de la pêche - il s'agit d'un cas de décisions individuelles pour les propriétaires de pêche - en considérant le projet pilote du Stanton Bank comme un bon modèle.

Michael McLeod convient qu'il faut interroger les pêcheurs et leur poser ces questions.

Phil Taylor a voulu éclaircir quelques points : tout réseau scientifique devra être cohérent dans les eaux de l'UE. En ce qui concerne la SCI Stanton, l'évaluation socio-économique a déjà été réalisée comme partie intégrante de la consultation ; pour les ZSC, les bénéfices doivent consister à protéger les caractéristiques requises ; les avantages potentiels isolés dans les ZSC sont un argument erroné car elles ont été identifiées comme zones sensibles; et nous espérons que le déplacement de l'effort de pêche se déplacent se fasse vers des zones moins sensibles.

Michael McLeod a répondu que l'évaluation socio- économique avait présumé scénarios sur la quantification de la perte et qu'il existe un potentiel de déplacement de la pêche vers un autre lieu non sélectionné comme ZPM, mais qui présente des caractéristiques similaires, et c'est donc l'une des raisons pour lesquelles nous voulons faire l'évaluation.

Kevin McDonnell a souligné que Stanton n'était pas facile, mais qu'il était relativement simple de parvenir à un accord entre les pêcheurs dans une seule zone; mais dans une zone plus grande en Ecosse, les pêcheurs de certaines régions se disputent avec d'autres pêcheurs d'autres régions. M. McDonnell a également souligné l'importance du rétrécissement constant des zones et a demandé que de vastes fermes d'aquaculture au milieu des zones soient prises en compte dans l'étude.

Michael McLeod a confirmé que la procédure était plus facile à Stanton que dans les ZPM côtiers, car les bateaux de pêche peuvent se déplacer facilement d'une zone à l'autre.



### 2.3. Post consultation: réflexions de la salle

Juan Carlos Corrás exprime des doutes à propos de quelques zones de recouvrement qui sont les mêmes que les EMV (écosystèmes marins vulnérables) pour les espèces d'eaux profondes qui existent au-delà des eaux de l'UE - par exemple le Hatton Bank.

Michael McLeod est d'accord que certains propositions sont au-delà des limites de pêche de l'UE et confirme le besoin de coordonner la gestion avec CPANE (NEAFC).

Alan Coghill remarque que nous ne connaissons pas vraiment les effets sur le fond de la mer, même avec des études sur la sélection; il y a eu peu d'études sur l'extension des zones de corail, etc, et elles ont peut-être été réalisées dans des zones qui n'affectent personne et qui ne perturbent pas les activités de pêche.

Jennifer Mouat était d'avis que cela devenait de plus en plus sophistiqué et complexe et il faudra que tout le monde participe et s'engage à assumer leurs obligations. En ce qui concerne la gestion et de la science, elle a demandé comment la gestion pouvait se faire d'une manière sensible, là où la science n'est pas disponible.

Michael McLeod reconnaît que cela devient alors une tâche beaucoup plus grande.

John Crudden souligne le potentiel existant pour un plus grand déplacement si ces sites sont désignés par les États côtiers voisins (à savoir l'Irlande); il a demandé dialogue et coordination.

Michael McLeod a répondu qu'ils n'avaient pas encore pris contact bilatéral avec leurs homologues irlandais, mais qu'ils les feront comme demandé.

Victor Badiola a déclaré que le problème des sites proposés par le gouvernement écossais est dû au fait qu'il y a des activités de pêche au chalut déjà en cours dans ces zones et qu'il existe déjà une empreinte de pêche là-bas. Il demande alors ce qui doit être protégé. Les considérations socio-économiques devraient être prioritaires. Il y a la possibilité de déplacement dans des zones vierges où il n'y a pas d'empreinte de pêche, cela pourrait être un élément d'analyse dans l'évaluation des domaines. M. Badiola a également noté que certaines propositions vont au-delà de la zone économique exclusive (200 mn) et qu'elles affectent les eaux de la CPANE. C'est important non seulement pour les navires écossais, mais pour toutes les flottes concernées pour les ressortissants de l'UE et les tiers. Toutes les parties doivent donc être consultées et donner leur avis sur la question.



Michael McLeod a répondu que les propositions de ZMP écossaises sont développées en utilisant le processus scientifique, en prenant d'abord en considération les zones endommagées au moins en termes d'activité humaine et pression. Une seule proposition va au-delà des 200 mn et nous planons de faire une proposition au Secrétariat de la CPANE par le CIEM pour la composante à protéger (éponges de mer). La CPANE a et suivre leur propres procédures consultatives pour l'adoption des mesures de gestion.

**ACTION:** *Le GT1 recommande que les membres du CCR EOS continuent à s'engager dans le processus des ZMP avec Marine Scotland / JNCC et dans le processus d'ensemble.*

### **3. Plan de gestion du cabillaud Zone Via et pêcheries mixtes**

**Sean O'Donoghue (Président du groupe de discussion sur le cabillaud de l'Écosse occidentale)**

#### **3.1. État d'avancement de l'examen du Règlement CE 1342/2008**

Il y a un groupe de travail mis en place par la Commission et le Conseil de l'UE pour surmonter l'impasse institutionnelle. Cela devrait être résolu en début d'année prochaine. La Commission met en avant des compromis et des solutions possibles à cette divergence d'interprétation sur les compétences et sur la législation des plans de gestion.

#### **3.2. Réponse du CIEM aux problèmes des données sur les rejets de cabillaud dans la zone VI**

M. O'Donoghue a rappelé que le Groupe de travail 1 avait posé, lors de la réunion de Juillet, une question au représentant du CIEM sur les données relatives aux rejets de cabillaud dans la zone VIa. Le CIEM a ensuite reçu une réponse à bref délai : les rejets révisés cette année ne sont pas calculés à partir de fausses déclarations, mais comme une constante. Le Groupe de travail dispose maintenant d'une grille de rejets que nous pouvons demander au CIEM. Cependant, il a été dit que le CIEM allait examiner et analyser ces données en Septembre, mais il n'est pas certain qu'il y ait des progrès.



Le CIEM a reconnu que les mesures de gestion en place ne fonctionnent pas ou limitent les captures à cause des rejets. Le plan, tel qu'il est conçu actuellement, n'est donc pas adapté à l'usage. Le CCREOS doit le signaler à la Commission dans son plan opérationnel.

### 3.3. Proposition d'un plan opérationnel - Actions en cours du groupe de discussion sur le cabillaud (31 Janvier 2013)

Le président du groupe de discussion a rappelé que l'idée clé derrière ce plan était de modifier la situation actuelle de TAC zéro, conseille de porter la mortalité par pêche à  $F_{mp} = 0,4$  conformément au Règlement CE. N° 1342/2008. Une exigence fondamentale pour faire avancer ce travail est d'avoir des indicateurs scientifiques fiables. Le CCR-EOS pourrait alors calculer les options de capture et poursuivre l'élaboration d'un plan opérationnel. Sean a demandé aux chercheurs de l'Institut maritime de fournir des chiffres de captures.

### 3.4. Procédure à suivre : calendrier et planification du travail du 4e trimestre 2013 et de 2014

Une présentation par diapositives a fixé des échéances pour les résultats de chacune des sept composantes du plan opérationnel - la présentation peut être téléchargée sur le site web.

Le président a proposé d'essayer d'obtenir une proposition du CCR EOS finalisée et présentée au Conseil de Décembre.

Le Secrétariat (Alexandre Rodriguez) a demandé des éclaircissements à la Commission sur l'état actuel de la divergence d'interprétation des estimations de captures (en particulier les rejets) entre le CIEM et le CSTEP. Ils étaient censés se rencontrer et essayer de parvenir à une compréhension commune courant de Septembre / Octobre.

Le représentant de DG MARE (Roy Griffin) a répondu que cela était attendu pour la fin du mois.

Sean O'Donoghue a proposé une période de 2 semaines pour avoir un projet, une semaine supplémentaire pour faire circuler un projet, et une autre semaine pour son adoption par le Comité exécutif.



## Commentaires de la salle

Le président du CCR EOS, Bertie Armstrong, n'était pas d'accord avec le calendrier proposé par M. O'Donoghue, car il le considérait irréaliste en termes de charge de travail. Il a souligné que la réponse de la CE à la première proposition émise par le CCR EOS était très décourageante et qu'une réflexion plus approfondie était justifiée.

Mike Park a déclaré que le plan opérationnel proposé par le président était voué à l'échec. Il est très important d'adopter une approche prudente et de ne pas essayer de faire correspondre artificiellement le TAC avec le niveau actuel des rejets. Pour l'industrie, l'accent devrait être mis sur l'amélioration de la sélectivité et sur l'élaboration d'une solution pour éviter les captures de morue et ne définir un TAC que lorsque nous aurons prouvé que le TAC correspond au total des captures. Des essais de sélectivité sont actuellement en cours en Ecosse qui portent sur les points chauds de morue.

Sean O'Donoghue a répondu que l'idée ici est faire baisser graduellement, en termes de F, la mortalité par pêche jusqu'au Fmsy et montrer que nous n'aurions pas de rejets. Il a convenu qu'il était nécessaire de fixer un TAC correspondant au Fmsy mais en mettant en place un mécanisme de pêches complètement documentées.

Barrie Deas a déclaré que le relèvement des quotas est la clé ici et qu'aller au-delà qui est une approche erronée que le fait de passer à FDF fait partie intégrante de ce que nous essayons de mettre en avant ici.

Sean O'Donoghue n'accepte pas que l'on dise que le plan opérationnel est déficient et voué à l'échec et il a insisté sur la tenue de réunions ultérieures du groupe cible.

## ***ACTION:***

***Le président et le Secrétariat vont préparer un résumé d'une page pour améliorer la compréhension de la portée et l'étendue de la proposition. Une réunion du groupe de discussion intégrera la prochaine série de réunions du CCR EOS pour faire avancer le travail.***



#### **4. Rapport sur l'avancement des travaux sur les espèces d'eaux profondes**

Les représentants du CCR EOS qui conduisent la coalition de l'industrie de la pêche pour les espèces d'eau profonde, Mike Park et Marc Ghiglia, ont présenté un bref historique du groupe de coalition de l'industrie de la pêche

Mike Park a rappelé que la proposition de règlement de la CE visait à interdire efficacement d'ici 2 ans le chalutage de fond en eaux profondes. Une coalition de l'industrie de la pêche en eaux profondes, créée au début 2013 par tous les principaux organismes de pêche européens, a passé un contrat avec l'entreprise de consultants GPlus. La coalition de la pêche a fait les deux principales propositions suivantes :

- figer l'empreinte de la pêche, tout en mettant en place des mesures de protection;
- modifier la liste des espèces – il faudrait supprimer la lingue, le congre et le brosme.

Il y a eu différentes actions de lobbying et des initiatives tout au long de l'année. La commission Pêche du PE a adopté une position en Octobre 2013 qui était préférable à la proposition initiale de la Commission, mais pas encore au niveau prévu. La balle est maintenant dans le camp de la session plénière du PE. Il est prévu que la coalition des ONG environnementales mette fortement la pression pour passer outre la position du PE - PECH lors de la session plénière. L'autre organe de décision est le Conseil, mais cette question n'est pas à l'ordre du jour de la présidence lituanienne et n'est pas non plus envisagée sur l'ordre du jour grec. Il a été noté également que l'impasse institutionnelle aura un certain effet, car il y aura des élections au Parlement européen en mai 2014.

Marc Ghiglia est d'accord avec Mike Park sur le fait que ce dossier sera reconduit sous le nouveau régime de la PCP. Il faudrait adopter une approche régionale plutôt que mondiale avec une gestion intelligente et des écosystèmes marins vulnérables.

#### **5. Résumé des actions et des propositions à présenter au Comité exécutif**

Mme. le président, Jane Sandell, a résumé la liste des actions convenues pour chaque question correspondante. La présidente a remercié les membres et les observateurs de leur présence, le CNPMEM pour l'hébergement, l'équipe des interprètes et le Secrétariat de leur travail qui a permis de faire de cette réunion un succès.

#### **Mme. Sandell a lève la séance à 13h.**

Groupe de travail 1  
Ouest de l'Écosse et Parages Ouest  
Paris, 8 Novembre 2013



## ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<b><u>MEMBRES DU GT1</u></b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom/s</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Jane	Sandell	<b>Présidente du GT1</b> – Scottish Fishermen’s Organisation
Víctor	Badiola	<b>Vice-président du GT1</b> - OPPAO
Debbie	Crockard	<b>Vice rapporteur - SAR</b>
Bertie	Armstrong	Président du CCR EOS
Alan	Coghill	Scottish Fishermen’s Fed.
J. Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
John	Crudden	European Anglers’ Assoc.
Barrie	Deas	NFFO
J. Manuel	Fdez. Beltrán	OPP-07-LUGO
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Marc	Ghiglia	UAPF – <b>Président du CCR EOS</b>
Hugo	González	ANASOL-ARVI
Alan	McCulla	ANIFPO Ltd.
Kevin	McDonnell	West of Scotland FPO

Groupe de travail 1  
Ouest de l’Écosse et Parages Ouest  
Paris, 8 Novembre 2013



<b><u>MEMBRES DU GT1 (suite)</u></b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom/s</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Jennifer	Mouat	Scottish White Fish PO
Francis	O'Donnell	Irish Fish PO
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs FO
Mike	Park	Scottish Whitefish PA
Jacques	Pichon	ANOP-PMA
Philip	Taylor	RSPB-Birdlife (pour K. Brydson)



<b>OBSERVATEURS DU GT1</b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom/s</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Giles	Barlett	WWF UK
Ramón	De la Figuera	MAPA – Espagne
Perrine	Ducloy	CNPMEM
Roy	Griffin	DG MARE – Commission
Francois	Hennuyer	FROM Nord
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission
Michael	McLeod	Marine Scotland- <b>Présentateur</b>
Rémi	Méjeczaz	DPMA - France
Liane	Veitch	Client Earth
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

<b>SECRETARIAT CCR EOS</b>		
<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Nom/s</u></b>	<b><u>Organisation</u></b>
Conor	Nolan	Executive Secretary
Joanna	McGrath	Executive Assistant – Administration & Finances
Alexandre	Rodríguez	Executive Assistant - Policy and Communications

Groupe de travail 1  
 Ouest de l'Écosse et Parages Ouest  
 Paris, 8 Novembre 2013